

AIDE PERGOLA 2026 : VÉRIFIER LE DEVIS

TVA à 10 ou 20 %, promesse de prime, pergola solaire : les cases à contrôler avant toute signature.

LA RÉPONSE UTILE

Une pergola seule n'ouvre pas automatiquement droit à MaPrimeRénov', aux CEE ou à l'éco-PTZ. En revanche, une TVA à 10 % peut s'appliquer à certaines pergolas attenantes à un logement de plus de deux ans, si elles ne ferment pas l'espace, n'augmentent pas la surface de plancher et ne portent pas sur le gros œuvre. Le devis doit permettre de vérifier chaque condition.

1. Quel taux de TVA semble correspondre au projet ?

Situation	Conditions à retrouver dans le devis	Repère
Pergola attenante	Logement achevé depuis plus de 2 ans ; surface couverte attenante ; espace non clos ; aucune hausse de surface de plancher ; pas de gros œuvre.	TVA à 10 % possible, sous réserve que toutes les conditions soient réellement réunies.
Pergola autoportante ou projet qui ferme l'espace	Structure indépendante, création d'un volume clos, addition de construction, hausse de surface de plancher ou travaux de gros œuvre.	Taux normal de 20 % à prévoir dans les cas exclus du taux réduit.
Matériaux achetés directement	Le particulier achète lui-même la structure ou les matériaux, puis confie seulement la pose à une entreprise.	Matériaux à 20 % ; seule la pose peut éventuellement relever d'un taux réduit.
Pergola photovoltaïque	Séparer la structure, les panneaux, la puissance, l'autoconsommation, la qualification de l'entreprise et les critères techniques.	Les règles solaires sont distinctes : ne pas étendre automatiquement l'aide à toute la pergola.

2. Huit cases à cocher sur l'offre reçue

- | | |
|--|---|
| ☐ Logement affecté à l'habitation et achevé depuis plus de deux ans | ☐ Pergola attenante à la construction existante |
| ☐ Aucune fermeture créant un nouveau volume intérieur | ☐ Aucune augmentation de la surface de plancher |
| ☐ Pas d'intervention sur le gros œuvre du bâtiment | ☐ Fourniture et pose distinguées sur le devis |
| ☐ Taux de TVA indiqué ligne par ligne, sans promesse orale | ☐ Éligibilité certifiée sur le devis ou la facture |

3. Contrôler chaque promesse d'aide

Prime ou prêt annoncé

Nom exact : _____
Travaux éligibles invoqués : _____
Texte ou simulateur officiel : _____
Date de vérification : ____ / ____ / ____
Montant écrit, conditions et reste à charge : _____

Calculer l'écart de TVA

Montant HT : _____ €
TTC à 20 % = HT × 1,20 : _____ €
TTC à 10 % = HT × 1,10 : _____ €
Écart potentiel : _____ €

Exemple : 10 000 € HT donnent 12 000 € TTC à 20 % ou 11 000 € TTC à 10 %, soit 1 000 € d'écart si le taux réduit est applicable.

À CONSERVER

Le devis détaillé, la preuve de l'âge et de l'usage du logement, le document officiel consulté, les caractéristiques techniques et la facture finale. Une économie annoncée oralement n'est pas une preuve d'éligibilité.